

Jeunesse et éducation populaire : demande de subventions pour 2020



© 2020 Les Echos Publishing

Le Gouvernement vient de lancer un [appel à projets](#) dans le cadre des partenariats qui seront établis en 2020 avec les associations nationales agréées Jeunesse et Éducation Populaire.

Cette année, les financements sont destinés à soutenir les actions mises en œuvre par ces associations afin de favoriser :

- l'engagement des jeunes (accès aux responsabilités, mobilité...) ;
- l'accès aux vacances des enfants et des jeunes (chantiers de jeunes, scoutisme, séjours de vacances) ;
- le développement du Plan mercredi (éducation artistique et culturelle, sports, éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable).

Sachant que les actions associatives doivent s'adresser en priorité aux jeunes les plus éloignés des dispositifs déjà existants.

En pratique : les associations effectuent leur demande de subvention, au plus tard le 2 juin 2020, via leur [Compte Asso](#).

© 2020 Les Echos Publishing